

**BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE
SCIENCES ET TECHNOLOGIES
DE LA GESTION**

**EPREUVE DE MANAGEMENT
DES ORGANISATIONS**

**Durée de l'épreuve : 3 heures
Coefficient : 4**

Le sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé

Action collective et gestion des ressources

Une organisation publique peut être amenée à externaliser certaines de ses activités. De manière générale, le manager doit tenir compte de ses ressources disponibles qui conditionnent son champ des actions possibles.

Vous analyserez la situation de management présentée dans les annexes 1 à 8

1. Après avoir défini la notion d'externalisation, présentez les principales raisons qui peuvent pousser une organisation à mettre en place ce type de processus.
2. Décrivez les étapes du processus d'externalisation mis en place entre « VAG » et la ville de Gérone en développant particulièrement les engagements pris par les deux partenaires.
3. Identifiez les différentes ressources des organisations « VAG » et Gérone en 2007.
4. Montrez que l'action menée par « VAG » respecte les principes du service public.
5. Expliquez en quoi l'évolution du profil de la population de la commune de Gérone va avoir des conséquences sur les dépenses de la ville et sur les ressources de l'association.
6. Comparez les forces et les faiblesses de « VAG » et « DEAMBUL » permettant à la mairie de Gérone de prendre une décision. Justifiez la décision du Maire de remettre en cause le partenariat existant avec « VAG ».

ANNEXES

Annexe 1 : Fiche descriptive de la commune de Gérone – Extrait du bulletin de la communauté de communes édité le 15 janvier 2008

Annexe 2 : Extrait des statuts de « VAG »

Annexe 3 : Prolongement de la subvention à l'association « VAG » (Vivre à Gérone) pour l'année 2007

Annexe 4 : Extrait d'une étude sur l'évolution de la population de Gérone réalisée par les services municipaux

Annexe 5 : Nombre de dossiers d'aide personnalisée retenus par « VAG » dans la commune de Gérone entre 2005 et 2012

Annexe 6 : Rapport moral et financier de l'association « VAG » pour l'année 2007

Annexe 7 : Entretien avec le Maire de la ville de Gérone

Annexe 8 : Les services proposés par « DEAMBUL »

Annexe 1 : Fiche descriptive de la commune de Gérone – Extrait du bulletin de la communauté de communes édité le 15 janvier 2008

Le dynamisme de la commune de Gérone s'illustre notamment par l'action de son conseil municipal qui fédère l'activité économique, culturelle et associative des habitants.

Ceci a permis à la commune de résister à la vague d'exode rural.

Quelques données suffisent pour s'en rendre compte.

Commune : Gérone

Superficie : 10 000 ha de surface communale totale

Nombre d'habitants : 20 881

- 3 500 élèves environ (école + collège)

- 750 commerçants, artisans et professions libérales

- 133 PME

Budget de la commune 1 643 000 € pour 2007 (+ 4% par rapport à 2006)

185 agents territoriaux.

Site Internet : <http://www.gerone.fr>

Annexe 2 : Extrait des statuts de « VAG »

« VAG » est une association de type « loi de 1901 » dont l'objet est d'assurer la prise en charge de personnes de la commune de Gérone nécessitant d'être assistées pour pouvoir se déplacer dans la commune. Son action s'effectue en partenariat avec les services municipaux de la ville qui contribue au financement de son activité.

Annexe 3 : Prolongement de la subvention à l'association « VAG » (Vivre à Gérone) pour l'année 2007

Comme l'année précédente, le conseil municipal a voté le principe du renouvellement de la subvention de fonctionnement à l'association « VAG » selon les principes suivants :

- Subvention de 15 euros par mois pour toute personne prise en charge par l'association dans le cadre de sa mission d'aide à la personne sur la commune de Gérone ;
- Traitement par « VAG » des demandes d'aide personnalisée après enregistrement et transmission par les services sociaux de la commune ;
- Mise à disposition à titre gratuit d'un local dans les locaux de la mairie pour accueillir les deux permanents de l'association « VAG » ;
- Prise en charge de la révision et de l'entretien de deux véhicules municipaux mis à disposition de l'association « VAG ».

Source : Extrait du compte rendu du conseil municipal de la ville de Gérone

Annexe 4 : Extrait d'une étude sur l'évolution de la population de Gérone réalisée par les services municipaux

[...] Un phénomène, non récent, mais qui semble s'accroître ces dernières années, attire l'attention des élus locaux. Ils s'inquiètent du profil particulier que prend l'ensemble de la population de la commune de Gérone. Il semblerait, entre autres, que le vieillissement de la population y soit plus rapide que la moyenne nationale.

La commune de Gérone a été la première à prendre en considération cette évolution inquiétante. Elle a décidé de mener une étude dans le but de connaître les besoins spécifiques qui vont apparaître ces prochaines années.

[...] Conclusion de l'étude :

- La population de la commune vieillit plus rapidement que la moyenne nationale ;
- Parmi la population, les personnes nécessitant une aide sont, par ordre décroissant, les personnes âgées, les personnes avec un handicap majeur, les personnes en longue maladie, les personnes seules ;
- La dispersion géographique montre que les personnes nécessitant une aide à la personne sont majoritairement seules et sont domiciliées à la périphérie de la ville ;
- 87% des personnes nécessiteuses déclarent ne pas avoir de prise en charge des frais d'aide à la personne par la sécurité sociale, leur mutuelle ou leur assurance.

Annexe 5 : Nombre de dossiers d'aide personnalisée retenus par « VAG » dans la commune de Gérone entre 2005 et 2012

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'habitants	20 503	20 854	20 881	21 002	21 105	21 243	21 385	21 502
Nombre de dossiers retenus	120	203	337	389	448	489	556	625
% de demandes dans la population	0,6 %	1 %	1,6 %	1,9 %	2,1 %	2,3 %	2,6 %	3 %

Annexe 6 : Rapport moral et financier de l'association « VAG » pour l'année 2007

Rapport d'activité 2007 : l'association, fidèle à sa mission, a permis à un nombre croissant d'habitants de la commune de Gérone de pouvoir bénéficier de son service de transport individualisé afin de maintenir ces personnes dans le cadre de la vie de la commune. Ces déplacements se sont répartis comme l'année précédente selon différents besoins : accès au centre-ville et à ses commerces, déplacements dans les centres de soins de la région, participation aux animations municipales...

Cette activité s'est appuyée sur la participation de deux nouveaux bénévoles qui ont rejoint l'association cette année. Ceci nous a permis d'assurer un certain nombre de déplacements les samedis et exceptionnellement certains dimanches et de pouvoir répondre à certaines demandes individualisées provenant de personnes isolées.

Au final, l'association a assuré près de 2 000 déplacements pour les 337 personnes dont la demande a été prise en compte par les services de la mairie.

Rapport financier 2007 : (extraits)

- Le budget de fonctionnement de l'association s'est élevé en 2007 à 60 660 euros versés par la mairie à raison de 15 euros par mois et par dossier pris en charge ;
- Les dépenses se sont élevées à 59 963 euros comprenant le financement de postes de contractuels en charge de la gestion administrative, des frais d'achat de carburant, le remboursement de frais pour les 5 conducteurs bénévoles de l'association, et les frais divers de gestion de l'association.

Prévision 2008 :

- Augmentation de la subvention versée à l'association pour un montant de 70 020 euros ;
- Demande d'une subvention exceptionnelle d'équipement de 20 000 euros pour l'acquisition d'un troisième minibus d'occasion en complément des deux déjà en possession de l'association ;
- Achat d'un nouvel ordinateur pour remplacer le matériel obsolète ;
- Achat de petit matériel de fonctionnement ;
- Recrutement d'un contractuel, à mi-temps, afin d'assurer les prises en charge des demandes de déplacements les samedi et dimanche.

Annexe 7 : Entretien avec le Maire de la ville de Gérone

Journaliste : Monsieur le Maire, pouvez-vous nous expliquer pourquoi la décision de renouveler la subvention à l'association « VAG » en 2008 a suscité des réticences cette année de la part de certains membres du conseil municipal ?

Le Maire : L'accroissement de la subvention pour l'année 2008 a en effet été critiqué par certains membres du conseil municipal car nous nous trouvons, comme de nombreuses communes rurales, dans une situation financière tendue. L'activité économique étant faible dans notre ville, le budget de la mairie n'est pas élevé. M'étant engagé à ne pas accroître les impôts cette année, les arbitrages entre les différentes missions de service public que nous voulons assurer soulèvent un certain nombre de tensions.

Journaliste : Mais vous n'assurez pas directement ce service d'aide à la personne ?

Le Maire : En effet, depuis 5 ans, et pour répondre à des demandes croissantes de la part d'une partie de la population, la ville de Gérone a confié à l'association « VAG » la prise en charge de la mission d'aide à la personne sur la commune de Gérone car l'association nous paraissait la plus à même d'assurer un service individualisé de proximité. La mairie, bien qu'attachée à ce service spécifique, avait jugé trop contraignant de continuer à le prendre en charge directement préférant se concentrer sur le financement et l'entretien du transport scolaire.

Journaliste : Votre principal adjoint semble pourtant remettre en cause ce partenariat tant en terme de coût que de qualité des services rendus.

Le Maire : Vous parlez de deux aspects différents du problème soulevé. D'une part, même si je tiens à souligner la qualité du service rendu par les bénévoles de l'association depuis ces cinq dernières années, nous constatons une augmentation forte des demandes de transports de personnes atteintes de pathologies graves qui nécessitent un traitement spécifique. Ce point soulève des questions en terme de sécurité et de compétence dans la prise en charge de ce type de besoin particulier. S'ajoute à ce problème de professionnalisation, la question de l'augmentation prévisible de la subvention à « VAG » ces prochaines années. Il m'apparaît donc légitime de réfléchir à une autre forme d'organisation pour la prise en charge future de cette demande de service.

Journaliste : L'association « VAG » est-elle au courant de vos projets ?

Le Maire : Bien entendu, c'est en partenariat avec celle-ci que nous avons mis en exergue l'ensemble des contraintes et que nous avons décidé d'étudier d'autres opportunités. Ceci pourrait conduire à terme à un changement de prestataire qui passerait peut-être par un contrat avec un prestataire issu du milieu professionnel.

Annexe 8 : Les services proposés par « DEAMBUL »

Déambul est une société de service spécialisée dans la prise en charge de la mobilité de personnes dépendantes. Elle comprend, à ce jour, plus de 140 salariés. Elle travaille avec différentes collectivités présentes sur l'ensemble du pays et garantit la mise en place d'un service adapté aux besoins collectifs.

[...] Pour ce faire, nous nous appuyons sur un certain nombre de compétences humaines et matérielles adaptées et une démarche professionnelle reconnue par une certification nationale :

- des personnels formés ;
- des véhicules adaptés à différents types de publics (minibus polyvalents, véhicule adapté au transport de personnes médicalisées...) ;
- une connaissance de la réglementation qui fait l'objet d'une veille régulière ;
- un agrément auprès des services sociaux ;
- une souplesse d'adaptation à la demande.

Notre offre repose sur le principe d'un forfait annuel tenant compte d'un nombre de déplacements prévus à l'avance. Elle inclut la prestation de service ainsi que l'entretien des matériels concernés.

Tarification moyenne compte tenu de la taille de la commune (Services offerts du lundi au vendredi)

Commune	moins de 10 000 hab.	de 10 000 à 50 000 hab.	entre 50 000 et 100 000 hab.	plus de 100 000 hab.
Moins de 5 000 transports/an	25 000 euros*	50 000 euros*	75 000 euros*	Devis sur mesure
Plus de 5 000 transports/an	35 000 euros*	70 000 euros*	100 000 euros*	
<i>* A ce forfait s'ajoute une tarification de 2 euros par déplacement réalisé / personne pour des déplacements inférieurs à 20 km</i>				

Extraits du site : <http://www.deambul.com>